



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V C.R.Q.D N° 10 DU 27 Avril 2017.

Membres Présents : Mrs **KERTALI.D--- SARDI.M---BENARBIA.M**

Ordre du jour : Affaires Administratives et Disciplinaires.

AFFAIRE N°074: Ren S.C.Ain. Berd–A.N.Sidi Chahmi S/G R1 du 04.04.017.

- Vu la feuille du match et rapport des Délégués signalants :
- Disqualification de l'Off(B) NADER .B N° Lic 138 du club S.C.A.B pour Insulte envers les Officiels public.
- Insulte avec gros mots des joueurs ALI AZZOUZ N° Lic 549 et MAKHLOUF Hichem N° Lic004 du club S.C.AB à la fin de la rencontre.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de huit(08) matchs ferme à l'Off(B) NADER .B N° Lic 138 du club S.C.A.B.
- Il est infligé une amende de Dix mille dinars 10.000 DA au club S.C.A.B.
- Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur ALI AZZOUZ N° Lic 549 du club S.C.A.B.
- Il est infligé une amende de Dix mille dinars 10.000 DA au club S.C.A.B.
- Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur MAKHLOUF Hichem N° Lic004 du club S.C.A.B.
- Il est infligé une amende de Dix mille dinars 10.000 DA au club S.C.A.B.

AFFAIRE N°75: Ren : G.C.B.Mascara–I.R.B.Oran S/G D2 du 07.04.2017.

- Vu la feuille du match, rapports des Arbitres et délégué signalants :
- Tentative d'agression de l'Off(A) KAOURI .K N° Lic 497 du club G.C.B.M.envers les Officiels à la fin de la rencontre.
- Insulte avec des gros mots du Dirigeant MEFTAH .B N° Lic 525 du club G.C.B.M. envers les Officiels à la fin de la rencontre.
- Insulte avec gros mots du joueur TAMBA .F N° Lic 491 du club G.C.B.M envers les Officiels.
- Insulte avec gros mots du joueur TAMBA .MN° Lic 496 du club G.C.B.M envers les Officiels.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension d'une année(01) ferme à l'Off(A) KAOURI .K N° Lic 497 du club G.C.B.M
- Il est infligé une amende de Vingt mille dinars 20.000 DA au club G.C.B.M.
- Il est infligé une suspension de Huit(08) matchs ferme au dirigeant MEFTAH .B N° Lic 525 du club G.C.B.M.
- Il est infligé une amende de Dix mille dinars 10.000 DA au club G.C.B.M..
- Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur TAMBA .F N° Lic 491 du club G.C.B.M
- Il est infligé une amende de Dix mille dinars 10.000 DA au club G.C.B.M..
- Il est infligé une suspension de quatre(04) matchs ferme au joueur TAMBA .MN° Lic 496 du club G.C.B.M
- Il est infligé une amende de Dix mille dinars 10.000 DA au club G.C.B.M.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N°76 : Ren W.C.B.Oued Sly—J.S.M.Relizane S/G D2 du 14.04.2017.

- Vu la feuille du match signalant :
- Défaut de présentation licences de (15) joueurs du club J.S.M.R
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une amende de Vingt deux mille cinq cent dinars .22.500 DA au club J.S.M.R.

AFFAIRE N°77 : Ren : S.C.Ain Berd –W.R.B.Mazaghran S/G R1 du 14.04.2017

- Vu la feuille du match et rapport des Arbitres signalants :
- Disqualification du joueur ASSAL .T N° Lic 133 du club S.C.A.B (Carton bleu) pour comportement et propos grossiers envers les Officiels
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de Cinq(05) matchs ferme dont (01) un match automatique au joueur ASSAL .T N° Lic 133 du club S.C.A.B
- Il est infligé une amende dix mille dinars 10.000 DA au club S.C.A.B.

AFFAIRE N°78: Ren : O.M.Sidi Belabbes—C.S.A.C.Oran S/G R1 du 14.04.2017

- Vu la feuille du match signalant :
- Absence de l'équipe C.S.A.C.Oran.
- Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe O.M.S.B.A. 12—00.
- Il est infligé une amende de cent mille dinars 100.000 DA au club CSA. C.Oran.
- Défalcation d'un (01) point du classement général au club CSA. C.Oran

AFFAIRE N°79: Ren : U.S.Tenes. —H.B.C.Tlemcen S/G D2 du 14.04.2017.

- Vu la feuille du match, rapport des Arbitres et délégué signalants :
- Mauvais comportement et jet de pierre des supporters du club U.S.T. à la fin de la rencontre.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Il est infligé une suspension de deux(02) matchs ferme au club U.S.T.
- Il est infligé une amende de dix mille dinars 10.000 DA au club U.S.T.

AFFAIRE N°80: Ren : G.C.B.Mascara—J.S.Saoura S/G D2 du 11.04.2017

- Vu la lettre sous Réf : 082/L.R.H.B.Oran du 08/04/2017.
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe J.S.Saoura. 10—00.
- Il est infligé une amende de cent mille dinars 100.000 DA au club G.C.B.M.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRE N°81: Ren : C.S.H.B.Adrar—W.C.B.Oued Sly S/G D2 du 11.04.2017

- Vu la lettre sous Réf : 083/L.R.H.B.Oran du 08/04/20
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe C.S.H.B.Adrar. 10—00.
- Il est infligé une amende de cent mille dinars 100.000 DA au club W.C.B.O.S.

AFFAIRE N°82: Ren : C.S.H.B.Adrar-- H.B.Chettia S/G D2 du 14.04.2017

- Vu la lettre sous Réf : 084/L.R.H.B.Oran du 08/04/2017
- Vu les règlements Généraux F.A.H.B.
- Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.

LA COMMISSION DECIDE

- Match en faveur de l'équipe C.S.H.B.Adrar. 10—00.
- Il est infligé une amende de cent mille dinars 100.000 DA au club H.B.C.

**Toutes les décisions parues sur le présent PV prennent effet
à compter du 02 Mai 2017.**

**SECRETAIRE de la SEANCE
SARDI MED**

**PRESIDENT C.R.Q.D.
KARTALI .Djamel**